

# ENTRETIEN AVEC MICHÈLE HIRSCH ET NATHALIE KUMPS

*Michèle Hirsch et Nathalie Kumps sont avocates au Barreau de Bruxelles et travaillent ensemble depuis plus de 15 ans. Ce bureau d'avocates accompagne des victimes du génocide du Rwanda dans le cadre des procès contre les génocidaires menés à Bruxelles.*

*Dans un précédent numéro de Chronique Féministe (Violences envers elles, n° 91, septembre/décembre 2004), nous avons publié un texte de Nathalie Kumps et Michèle Hirsch sur la justice face aux violences sexuelles dans les conflits armés.*

*Nous avons demandé à les rencontrer pour faire le point sur l'évolution de la prise en compte de ces violences dans le cadre des procès de génocidaires rwandais en Belgique. Elles nous ont répondu sous la forme de cet intéressant « entretien-témoignage » de l'évolution de leurs perceptions à travers les divers procès auxquels elles ont participé depuis 2001.*

**Chronique Féministe :** *Concernant la prise en compte des viols et des violences sexuelles dans les guerres et les conflits, vous disiez en 2004 que la réalité de ces violences était dans les faits peu portée en justice. Peut-être pourriez-vous nous dire si cette situation a évolué ou pas depuis, et comment ?*

**Michèle Hirsch et Nathalie Kumps :** Il y a eu 4 procès en Belgique auxquels nous avons participé. Le premier dit des « quatre de Butare » s'est tenu en 2001, le deuxième relatif à Kibungo en 2005, le troisième portant notamment sur l'assassinat des casques bleus belges en 2009 et le dernier en 2010. Il s'agissait du procès d'Ephrem Nkezebera qui était poursuivi pour la première fois du chef de viols comme crimes de guerre. Nous avons donc vécu toute une évolution à travers ces procès, et aussi à travers notre propre perception et notre propre vécu.

Nous avons fait un premier voyage, pour préparer le premier procès de 2001, le procès de Butare. La mère supérieure du couvent de Sovu et l'une des religieuses ainsi qu'un chef d'entreprise et un professeur d'Université étaient poursuivis pour crimes de guerre.

Le mot viol est absent de toute l'instruction. Aucune enquête n'avait été menée à cet égard.

Nous avons rencontré les « veuves de Sovu », c'est-à-dire les femmes qui avaient survécu au génocide et qui vivaient autour du couvent. Durant le génocide, des milliers de familles Tutsi de la région s'étaient réfugiées autour du couvent, pensant y trouver protection.

Comme ailleurs au Rwanda, les lieux de culte, les églises et les couvents ont été les plus grands lieux de massacre. Toute la population Tutsi qui était rassemblée autour du couvent a été massacrée, avec l'aide de religieuses. Quand les massacres ont été terminés à l'extérieur du couvent, la mère supérieure du couvent a fait appel aux interahamwés pour qu'ils achèvent le travail et que les familles des religieuses Tutsi qui s'étaient réfugiées à l'intérieur du couvent soient massacrées. Lorsque le couvent a été évacué en Belgique, à la suite du génocide, au couvent de Maredret, deux religieuses survivantes dont les familles avaient été massacrées ont dénoncé les faits en Belgique. La mère supérieure et la sœur impliquées ont alors été poursuivies devant la Cour d'assises.

Lorsque le premier procès a eu lieu, en 2001, des survivantes du couvent de Sovu sont venues témoigner devant la Cour d'assises.

Elles quittaient souvent leur colline pour la première fois. Elles ont témoigné devant la Cour d'assises avec une présence, un

courage, une voix, une force extraordinaires. Mais de nouveau, comme durant l'enquête, pas un mot sur les viols. Sauf une femme, une survivante qui, à un moment au cours du procès et à mots couverts, les a évoqués. C'est après que nous avons pris conscience de ce qui s'était passé, du nombre et de l'importance des viols. Par la suite, nous avons compris qu'en réalité la plupart des femmes qui avaient survécu avaient été violées.



Michèle Hirsch

Nathalie Kumps

**C.F. :** *Comment expliquez-vous que les victimes n'en parlent pas du tout ? Peut-on imaginer que dans leur récit, et comme survivantes, elles aient donné la priorité aux autres atrocités commises ? Ou est-ce qu'il y aurait eu une sorte de version « autorisée », ou acceptable, de ce qui peut être dit et de quelle manière ?*

**M.H. et N.K. :** Aujourd'hui, les choses ont changé, mais déjà, à l'époque, aucune question n'était posée à cet égard puisqu'on ne percevait pas la réalité des viols et la manière dont cela s'était passé, c'est-à-dire l'utilisation du viol comme arme de destruction intégrée dans la machine génocidaire.

Les viols étaient véritablement utilisés pour détruire les femmes, et leur communauté de vie. Mais à l'époque nous n'en avons pas conscience. Le juge d'instruction et les enquêteurs non plus.

Ensuite, parce que ces femmes avaient survécu, parce qu'elles avaient été violées et qu'il y avait la culpabilité d'être vivantes alors que tous étaient morts.

Nous savons que même en Belgique, les femmes violées ne parlent pas facilement de ce qui leur est arrivé. On sait qu'en Belgique ou en France, une femme sur dix va déposer plainte et témoigner en justice des viols qu'elle a subis.

En Afrique, le viol d'une femme est encore moins accepté que dans nos pays. Les femmes violées sont souvent exclues de la société. Nous avons appris par Avega (une organisation des veuves qui a fait un travail extraordinaire de reconstruction au niveau des femmes au Rwanda), que beaucoup de femmes au départ n'en parlaient pas, même celles qui étaient atteintes du sida. Tout un processus, et beaucoup de temps ont été nécessaires pour arriver à ce que les femmes parlent, qu'on puisse les aider et les soigner, du moins à Kigali.

Nous avons fait un deuxième voyage en 2004 au Rwanda pour préparer le procès de Kibungo (il s'agissait de deux commerçants de la région, un homme d'affaires et son frère). A nouveau durant l'enquête, aucun mot sur les viols. Dans le dossier on n'en parle pas, pas de question posée, rien. A Kibungo, on a rencontré un homme qui avait participé à l'exhumation des corps des fosses communes dans le but de donner aux morts une sépulture. Il nous a dit qu'il y avait des corps de femmes transpercés, violés par des armes et des objets, des corps atrocement torturés qui témoignaient de violences dont les femmes avaient été victimes.

Nous nous sommes rendus dans un petit village sur une colline dont étaient originaires les accusés. Nous y avons été guidés par une survivante. Lorsque nous sommes arrivés dans ce petit village, il y régnait une ambiance abominable. Tout le long du chemin, nous étions escortés par des enfants, et par des hommes, parfois avec des machettes, qui criaient fort et qui paraissaient très agressifs. L'ambiance était vraiment lourde.

A un moment, nous avons demandé à l'un de nos accompagnateurs rwandais ce que ces hommes criaient. Et ils disaient en fait « On va achever le travail, on va les tuer »

Il est apparu que des femmes avaient été séquestrées et violées systématiquement dans ce village et qu'elles avaient survécu parce qu'elles avaient été violées durant des jours et des semaines. Elles étaient parquées dans une maison à disposition des Hutu.

Pourquoi survécu par les viols ? Parce que le génocide a duré parfois un, voire deux mois dans certains villages et qu'elles étaient toujours vivantes lorsque les génocidaires ont perdu la guerre.

Dans un autre village, nous avons rencontré une femme qui était atteinte du sida suite aux viols dont elle avait été victime durant le

génocide. Elle était tout à fait exclue. Elle vivait avec ses enfants dans une pauvreté et un dénuement total. Elle n'a pas voulu nous parler dans le village. On est sortie du village et nous avons parlé, assises par terre dans un champ. C'était terrible ce qu'elle racontait, elle était complètement abandonnée. La situation de cette femme est loin d'être un cas unique. Ce n'était pas Kigali, à Kigali il y a peut-être eu une prise en charge différente, mais là cette femme était tout simplement en train de mourir seule.

**C.F. :** *Et en 2005, vous avez constaté une meilleure prise en compte des violences sexuelles ?*

**M.H. et N.K. :** Pas vraiment parce que l'instruction était terminée, que la réalité des viols n'était pas apparue dans l'enquête et que les poursuites étaient exercées sur base des témoignages recueillis durant l'instruction. Les accusés ont donc été poursuivis pour assassinat, homicide, crime de guerre, mais pas pour viol. Mais pour la première fois, à l'audience devant la Cour d'assises, les femmes sont venues et ont témoigné des viols. Elles ont pu faire émerger cette réalité avec un courage extraordinaire.

Bien que cela n'ait pas été immédiatement traduit en termes de qualification pénale, elles ont parlé pour la première fois. C'est le moment de la prise de conscience de ce qui s'était passé par tous et notamment, par les autorités judiciaires.

**C.F. :** *C'est un processus temporel long pour arriver à la prise en compte de ces violences. Un délai sûrement nécessaire, et en même temps, n'est-ce pas difficile à vivre pour les victimes ?*

**M.H. et N.K. :** Après la Shoah, les Juifs n'ont pas toujours parlé, et ceux qui ont parlé, l'ont parfois payé de leur vie. Témoigner, c'est revivre, et revivre c'est parfois mortel. On a beaucoup réfléchi à cela, y compris dans le procès de Nkezabera, en 2010. S'est posé la question de savoir si on allait juger l'accusé dans la mesure où il était très gravement malade. L'instruction avait eu lieu, il avait été interrogé. Il était apparu qu'il avait séquestré des femmes et on lui avait posé la question. Lui prétendait qu'il les avait protégées. Il admettait avoir eu des relations sexuelles avec elles mais pour lui, les femmes étaient consentantes... C'est une version assez habituelle.

Finalement, le procès s'est déroulé en son absence. Après avoir interrogé nos clients, il était apparu, que pour les victimes, il fallait que le procès ait lieu. Pour la mémoire. Parce que le témoignage en justice est un vecteur de transmission aux générations futures. Parce qu'un procès participe à la lutte contre l'impunité. Parce que cela permet aussi de donner, par la parole, un cercueil aux morts. Un procès gardait donc son sens, même si l'accusé n'était pas là, pour le « dire » en justice des victimes, et pour la transmission. Il a été condamné, notamment pour viols comme crimes de guerre, à trente ans par défaut, a fait opposition (ce qui veut dire qu'on devait tout recommencer à zéro), puis il est mort. Donc juridiquement, il est mort innocent.

**C.F. :** *Les viols faisaient-ils partie intégrante de la « machine génocidaire » ?*

**M.H. et N.K. :** Oui, les femmes étaient clairement visées, déjà dans la propagande génocidaire. L'appel à la conscience des Bahutus, qui est une sorte de texte fondateur des génocidaires (qui équivaut aux lois de Nuremberg pour les juifs en Allemagne nazie) édictait une interdiction d'épouser une femme tutsi... Le procès

de Butare a révélé que ce texte raciste avait été rédigé à Louvain-la-Neuve quelques années avant le génocide, notamment par un des accusés du procès, étudiant à l'UCL.

**C.F. :** *Pensez-vous qu'il y aura d'autres procès, d'autres évolutions dans ce processus de prise en compte des violences sexuelles ?*

**M.H. et N.K. :** Maintenant, la justice y est attentive et les femmes parlent et témoignent. Mais le problème actuellement est que les viols comme crimes de guerre ont été exportés du Rwanda au Congo. Il y a des milliers de femmes qui sont victimes de viols à l'Est du Congo.

Aujourd'hui, un Hutu, Callixte Mbarushimana est poursuivi devant la Cour pénale internationale à La Haye notamment pour des viols commis par les FDLR dans le Kivu en RDC.

**C.F. :** *C'est comme si un verrou avait sauté avec le génocide des Tutsi au Rwanda ?*

**M.H. et N.K. :** Je ne sais pas si c'est un verrou qui a sauté, parce que c'est une arme qui fonctionne bien et depuis longtemps. Les femmes sont vraiment visées parce qu'à travers elles, toute la communauté vit. En détruisant ces mères, ces épouses, c'est donc la communauté de vie qui est détruite. Dans les centres médicaux où se rendent ces femmes torturées, on voit bien qu'ensuite il leur est impossible d'avoir des enfants, d'avoir une vie normale.

C'est un problème qu'on retrouve de manière tout à fait récurrente, que ce soit au Liberia, ou en Sierra Leone... Les femmes sont souvent prises comme cibles et violées d'une manière presque systématique.

**C.F. :** *Dans les médias, se retrouvent de plus en plus des informations affirmant que des hommes sont violés aussi...*

**M.H. et N.K. :** C'est sûrement vrai et les viols doivent entrer en ligne de compte mais nous pensons qu'il faut continuer à se mobiliser et à se battre au nom des femmes d'abord. Parce que la première cible, c'est vraiment la femme et la mère. Au Rwanda, il y a eu un génocide et un génocide, comme disait Maxime Steinberg, c'est d'abord tuer les femmes et les enfants.

*Propos recueillis et mis en forme par  
Marcelle DIOP et Sophie PEREIRA,  
Université des Femmes, asbl*

## LES GENS D'ARUSHA

Cet ouvrage livre au lecteur un témoignage inhabituel, celui de Lise Bonivent (nom de plume) venue participer en tant que magistrate aux débats du Tribunal pénal international (TPI) pour le Rwanda. L'auteure nous livre un compte rendu littéraire et personnel de six mois d'audience passés à Arusha fin 2008. Des incongruités administratives aux côtés sombres de la justice internationale – véritables nébuleuses pour le grand public – en passant par les réalités locales si éloignées de ces magistrats étrangers venus instaurer la justice par des procès équitables. Idéal paradoxal de la justice dont le fonctionnement complexe assurait l'acquiescement aux criminels. Le récit évoque les héros de ce combat, des personnages hauts en couleurs et despotiques aux « petites mains », facilitatrices de tâches, il annonce les petites victoires comme les grandes lâchetés. Le récit est heureusement émaillé de la découverte de la Tanzanie et du Rwanda, de leurs habitants ou des étrangers volontaires et des exilés contrainsts, venus le temps d'un contrat, le temps d'une guerre, mais qui ne purent jamais s'en détacher.

Anne BARRE

Lise BON-IVENT, *Les gens d'Arusha*, Paris, Carouche éditions, 2011, 110 p.

## LES GENS D'ARUSHA

